

**DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04 août 2020, visée en Préfecture le 05 août 2020 ;
- Vu l'accord-cadre n° 2023230066 conclu avec le groupement APAVE EXPLOITATION France (Mandataire du groupement) et APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France (92400 COURBEVOIE) du 20 mars 2023, pour les vérifications réglementaires des installations et équipements pour le groupement de commande du Gapençais et pour les seuils annuels suivants :

Entités	Seuil minimum en €uros H.T.	Seuil maximum en €uros H.T.
Ville de Gap	30 000,00 €uros H.T.	50 000,00 €uros H.T.
Communauté d'Agglomération	1 500,00 €uros H.T.	3 200,00 €uros H.T.
C.C.A.S.	1 500,00 €uros H.T.	3 100,00 €uros H.T.
EHPAD	2 500,00 €uros H.T.	6 100,00 €uros H.T.
Montant total	35 500,00 €uros H.T.	62 400,00 €uros H.T.

et pour la durée de l'accord-cadre soit 12 mois à compter de la date de notification, renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée de l'accord-cadre étant fixée à 36 mois ;

- Vu l'avenant n°1 portant sur une modification des seuils annuels par membre du groupement de commande du Gapençais et sur une modification de l'application de la révision des prix ;
- Vu l'article R. 2194-1 du Code de la Commande Publique autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu la proposition de modification de répartition des prestations fournie par la société APAVE EXPLOITATION France et que cette dernière ne modifie pas les seuils de l'accord-cadre ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n°2 pour acter la nouvelle répartition entre les membres du groupement.

**DECIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un avenant n°2 à l'accord-cadre n° 2023230066 conclu avec le groupement APAVE EXPLOITATION France (Mandataire du groupement ET APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION France (92400 COURBEVOIE) afin de modifier leur répartition des prestations conformément au tableau ci-dessous :

**ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS**

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : Apave Exploitation France SIRET : 903 869 618 00244 Code APE : 7120B N° TVA intracommunautaire : FR56903869618 Adresse : 28 Avenue Bernard Givaudan 05000 GAP Tél : 04 92 53 76 76 Email : gap@apave.com	Prestations du CCTP décrite aux articles : - 2.2.1 - Vérifications des installations électriques - 2.2.2 - Vérifications des systèmes de sécurité incendie (SSI) et des alarmes incendie - 2.2.3 - Vérifications des installations de désenfumage - 2.2.4 - Vérifications des installations de gaz combustible - 2.2.5 - Vérifications des installations de chauffage, de production de froid, de ventilation et de traitement d'air - 2.2.6 - Contrôle de l'efficacité énergétique des chaufferies de puissance comprise entre 400 kW et 5 MW - 2.2.7 - Vérifications des ascenseurs ou monte-charges - 2.2.8 - Vérifications des portes et portails motorisés - 2.2.9 - Vérifications des équipements sous pression - 2.2.10 - Vérifications des appareils et accessoires de lavage - 2.2.13 - Vérifications des compacteurs et des broyeurs de végétaux  Pilote Opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			En % du montant maximum annuel fixé au marché Acheteur Ville: 93% Acheteur Agglo: 100% Acheteur CCAS 88%
Dénomination sociale : Apave Infrastructures et Construction France SIRET : 903 869 071 00691 Code APE 7120B N° TVA intracommunautaire : FR64903869071 Adresse : 28 Avenue Bernard Givaudan 05000 GAP Tél : 04 92 53 76 76 Email : batiment.gap@apave.com	Prestations du CCTP décrite aux articles - 2.2.11 - Vérifications des tribunes et podiums démontables ou mobiles - 2.2.12 - Vérifications des chapiteaux, tentes et structures  Rapport de vérifications réglementaire après travaux toutes installations Pilote Opérationnel : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			En % du montant maximum annuel fixé au marché Acheteur Ville: 7% Acheteur Agglo: 0% Acheteur CCAS 12%
	Totaux			



**Article 2 :**

Incidence financière de l'avenant : Néant  
 Incidence sur les délais : Néant

Le reste sans changement.

**Article 3 :**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 10 SEPTEMBRE 2024

Le Maire-Adjoint

  
 Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : **12 SEPT 2024**  
 Publié ou notifié le : **12 SEPT 2024**

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_09_535
Objet :	Marché n° 2023230066 - Vérifications réglementaires des installations et des équipements 2023 à 2026 - Lot n° 1 Titulaire : Groupement APAVE EXPLOITATION FRANCE (Mandataire du groupement ) / APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE -
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240910-D2024_09_535-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20240910-D2024_09_535-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_15296.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240910-D2024_09_535-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	165.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 septembre 2024 à 11h44min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 septembre 2024 à 11h45min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 septembre 2024 à 11h45min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 septembre 2024 à 11h45min09s	Reçu par le MI le 2024-09-12